

Règlement
Partagez vos recettes anti-gaspi :
mieux cuisiner c'est moins gaspiller !

Contexte :

En France, le gaspillage de nourriture consommable représente près de 10 millions de tonnes, soit 150 kg/hab./an.

La réduction du gaspillage alimentaire répond à plusieurs enjeux majeurs pour les ménages :

- Environnemental : C'est puiser inutilement dans les ressources naturelles, notamment en eau et en énergie.
- Economique : environ 16 milliards d'euros par an en France soit l'équivalent de 240 euros par personne.
- Ethique et social : Au-delà d'une crise alimentaire mondiale, en France on estime qu'1 personne sur 10 a du mal à se nourrir.

Objectif :

L'objectif est de réaliser une recette de cuisine anti-gaspillage, c'est-à-dire une recette proposant l'utilisation de restes alimentaires et/ou générant un minimum de déchets. Conditions :

Conditions de participation :

Cet appel à participation s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire de la CCVS et a pour vocation la sensibilisation au gaspillage et à la réduction des déchets alimentaires. Il est ouvert aux participations collectives : écoles, centres de loisirs, associations, mairies...

Finalité : Un livret des recettes proposées sera édité un des magazines Val de Somme Les participants seront conviés à présenter leurs recettes lors de la soirée « consom'acteur » prévue le mardi 21 novembre 2023 au cours de la semaine européenne de la réduction des déchets.

Envoyez un email à environnement@valdesomme.com du 18 juillet au 18 août 2023 12:00.

L'email doit contenir :

- une photo de votre plat,
- la recette détaillée (ingrédients, quantité, nombre de parts, étapes, temps de cuisson éventuel...)
- vos coordonnées (nom, prénom, âge adresse postale, téléphone)

En participant, les candidats reconnaissent et acceptent que la ou les photos de leur plat et leur recette puissent être diffusées sur les supports de communication interne et externe de la CCVS Les recettes non retenues ne feront l'objet d'aucune indemnisation.

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement non informatisé par le service environnement de la Communauté de Communes du Val de Somme sis à 31 rue ter Gambetta pour inviter les participants à un événement en l'honneur du gaspillage alimentaire.
Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.
Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : service d'environnement.
Les données sont conservées pendant 1 an maximum. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment.
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : environnement@valdesomme.com
Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.